



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2004
Français
Original: anglais

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale du 21 au 25 novembre 2004*

I. Introduction

1. Dans sa lettre datée du 9 novembre 2004 (S/2004/891), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil de sécurité avaient décidé d'envoyer une mission en Afrique centrale en novembre 2004 qui serait conduite par l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière. À l'issue de consultations entre les membres du Conseil, il a été convenu que la mission serait composée comme suit :

France (Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière, chef de mission)
Allemagne (Ambassadeur Gunter Pleuger)
Algérie (Ambassadeur Mourad Benmehidi)
Angola (Ambassadeur Ismael Abraão Gaspar Martins)
Bénin (Ambassadeur Joël W. Adechi)
Brésil (M^{me} Irene Vida Gala)
Chili (M. Andrés Landerretche)
Chine (Ambassadeur Zhang Yishan)
Espagne (M^{me} Ana Jiménez)
États-Unis d'Amérique (Ambassadeur Sichan Siv)
Fédération de Russie (Ambassadeur Andrey Denisov)
Pakistan (Ambassadeur Munir Akram)
Philippines (M. Patrick Chuasoto)
Roumanie (Ambassadeur Gheorghe Dumitru)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Ambassadeur Adam Thomson)

* On trouvera à la fin du document la liste des sigles utilisés.



2. Le mandat de la mission figure en annexe au document S/2004/891.
3. La mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale a suivi immédiatement les réunions des 18 et 19 novembre du Conseil de sécurité à Nairobi, qu'elle a quitté le 21 novembre pour être de retour à New York le 26 novembre. Au cours de cette période, la mission s'est rendue à Kigali, à Kinshasa, à Bukavu, à Bujumbura et à Entebbe. La mission s'est entretenue avec le Président du Rwanda, M. Paul Kagame, le Président de la République démocratique du Congo, M. Joseph Kabila, le Président du Burundi, M. Domitien Ndayizeye, et le Président de l'Ouganda, M. Yoweri Kaguta Museveni.
4. La mission a rencontré à Kinshasa les quatre Vice-Présidents de la République démocratique du Congo, le Président du Sénat et le Président de l'Assemblée nationale, ainsi que les présidents des cinq institutions à l'appui de la démocratie, des représentants de la société civile et du Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT). La mission s'est entretenue à Bukavu avec le Gouverneur du Sud-Kivu, l'un des deux Vice-Gouverneurs, le commandant de la dixième région militaire, l'Inspecteur de la police provinciale et deux conseillers présidentiels. À Bujumbura, la mission a tenu des consultations avec le nouveau Vice-Président, les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, le Ministre d'État chargé de la bonne gouvernance et de l'inspection générale de l'État, la Commission électorale nationale indépendante (CENI), la Commission de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha (CSA) et des représentants de la société civile.
5. À Kinshasa et à Bukavu, la mission a été mise au courant de la situation par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et à Bujumbura, par l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB). À Kinshasa, elle a par ailleurs entendu un compte rendu du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Ibrahima Fall. La mission a été accompagnée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M. William Lacy Swing à Kinshasa, à Bukavu et à Entebbe, tandis que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Burundi, M^{me} Carolyn McAskie, l'a accompagnée à Bujumbura et à Entebbe.
6. La cinquième mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale en cinq ans a eu lieu, alors que le processus de paix en République démocratique du Congo (RDC) comme au Burundi est résolument entré dans une nouvelle phase, les deux pays préparant activement les élections prévues pour 2005. La mission a aussi eu lieu alors que le Conseil joue un rôle accru dans l'accompagnement de ces deux transitions, comme en témoigne le renforcement de la MONUC, dont les effectifs ont été étoffés de 5 900 nouveaux membres, et qui devient aussi la plus vaste opération de maintien de la paix des Nations Unies au monde, et la création de l'ONUB.
7. La mission a eu lieu immédiatement après le premier Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tenu à Dar es-Salaam, qui avait conclu ses travaux avec succès en adoptant la Déclaration sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.
8. La mission a commencé sa visite dans la région à Kigali par un entretien avec le Président Kagame, qui a porté essentiellement sur la nature du problème posé par les ex-FAR/Interahamwe basés en République démocratique du Congo et sur l'état

d'avancement de leur désarmement, démobilisation, réinsertion, réinstallation ou rapatriement (DDRRR).

9. Le Président Kagame a regretté que le problème des génocidaires ait été « conservé » à cause de l'« insuffisance » des efforts déployés par la communauté internationale au cours des 10 dernières années. En réponse à la question sur le nombre de génocidaires présents parmi les militants, jeunes pour la plupart, des ex-FAR/Interahamwe en République démocratique du Congo, le Président Kagame a fait remarquer que même s'ils n'avaient pas pris part au génocide de 1994, ils étaient imprégnés d'idéologie génocidaire. À son avis, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), groupe constitué par des éléments des ex-FAR/Interahamwe, ne pourraient donc jamais être considérées comme un interlocuteur valable. Le Président Kagame a toutefois signalé que son gouvernement était disposé à accepter et à réintégrer des membres individuels des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) au sein de la société rwandaise, notant que le Rwanda avait déjà réintégré avec succès quelque 2,5 millions de rapatriés.

10. Le Président rwandais s'est réjoui de la Déclaration de Dar es-Salaam, qui reconnaissait le problème du génocide. Il a par ailleurs estimé qu'il serait utile que l'ONU appuie une force régionale chargée de régler la question des ex-FAR/Interahamwe, dans la mesure où la formule de DDRRR volontaire avait montré ses limites. En réponse à la question de savoir si les principes de la Déclaration de Dar es-Salaam seraient appliqués par les parties signataires, le Président Kagame a indiqué que son gouvernement ferait une contribution constructive. Son gouvernement était disposé à prendre part au mécanisme conjoint de vérification et au mécanisme tripartite, mais il importait de prendre des dispositions concrètes pour assurer le suivi des enquêtes.

11. À ce propos, la mission a insisté sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays de la région. Elle a fait observer que, si elle pouvait avoir une lecture différente de l'ampleur de la menace représentée par les ex-FAR/Interahamwe, elle reconnaissait que ceux-ci constituaient un problème réel. Elle a rappelé que le Gouvernement de transition de la République démocratique du Congo exécutait, avec l'appui de la MONUC, un plan en deux phases afin de régler la question de l'opération de DDRRR des ex-FAR/Interahamwe. Elle a fait valoir que les progrès dans ce domaine dépendraient également de l'attitude d'ouverture du Rwanda concernant le rapatriement des combattants des ex-FAR/Interahamwe.

12. Pour ce qui est de la transition en République démocratique du Congo, le Président Kagame a critiqué le mandat de la mission, soulignant que la chute de Bukavu était une affaire strictement interne dans laquelle le Rwanda ne jouait aucun rôle. Il a insisté sur le caractère interne des problèmes auxquels se heurtait la République démocratique du Congo, ajoutant que le Rwanda ne saurait en être tenu responsable.

II. République démocratique du Congo

Transition politique

13. Un des objectifs clefs de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo était d'observer de première main les progrès accomplis dans le processus de paix et de transition depuis la dernière visite du Conseil dans le pays, un peu avant la mise en place du Gouvernement d'unité nationale et de transition, le 30 juin 2003. Le Conseil a constaté que les principales institutions de transition avaient été établies et étaient opérationnelles; un haut commandement intégré avait été constitué pour les forces armées et les services de police; le gouverneur et les vice-gouverneurs des provinces avaient été nommés; et certaines lois fondamentales, telles que la loi sur la nationalité, avaient été adoptées. La mission a réaffirmé qu'elle appuyait vigoureusement cette transition, tout en soulignant qu'il n'y avait pas d'autre option que le processus en cours. En se félicitant que le processus de paix en République démocratique du Congo soit entré dans une nouvelle phase menant à l'adoption de la Constitution et à la tenue d'élections, la mission du Conseil de sécurité a insisté sur le respect de l'échéance, convenue de juin 2005.

14. Le Conseil a constaté qu'il restait encore beaucoup à faire. Pour assurer des élections pacifiques, il fallait accélérer la mise en œuvre des aspects clefs de la transition : intégration des forces armées et de la police, adoption de la Constitution et d'un ensemble de législations concernant les élections et d'autres lois essentielles et préparatifs techniques des élections, y compris l'établissement des listes électorales. La mission du Conseil a constaté que pour atteindre ces objectifs, il était indispensable que le Président et ses quatre vice-présidents (connus comme l'espace présidentiel) collaborent plus étroitement et de manière plus constructive entre eux et avec la MONUC et le CIAT. À cette fin, la MONUC et la communauté internationale dans son ensemble étaient disposées à aider le Gouvernement de transition dans le cadre des trois commissions conjointes de la réforme du secteur de la sécurité, de la législation et des élections, créées par la résolution 1565 (2004) du Conseil de sécurité. Au-delà des élections, la mission du Conseil a souligné qu'il fallait instaurer un climat propre à garantir la stabilité dans la période postélectorale. La mission a souligné que le processus électoral devait rester crédible.

15. Sans se dissimuler le retard enregistré à ce jour, le Président Kabila, ses vice-présidents et les autres dirigeants de la transition ont réaffirmé leur détermination à s'employer à tenir des élections libres, régulières et transparentes dans les délais convenus. Le Président Kabila a rappelé son attachement et celui de son gouvernement à la feuille de route de la transition. Lors de l'examen des trois commissions mixtes CIAT-Gouvernement de transition chargées de la réforme du secteur de la sécurité, de la législation et des élections, dont le Conseil de sécurité a demandé la création, le Président Kabila a convenu qu'elles devraient toutes trois être opérationnelles au plus tard à la fin de 2004.

16. On a rappelé à la mission que les défis considérables auxquels le pays faisait face, tels que la nécessité de surmonter les constantes divergences de vues entre les composantes du Gouvernement transitoire, l'insécurité persistante dans l'est du pays et les problèmes logistiques posés par la taille du pays et l'absence d'infrastructures. En outre, certains interlocuteurs ont fait savoir aux membres de la mission que des questions telles que la « corruption généralisée » et l'absence de progrès dans la

réalisation d'un accord sur le partage du pouvoir concernant les entreprises publiques ont contribué à un environnement qui, à leur avis, n'était pas propice à la tenue d'élections libres et régulières.

17. De nombreux interlocuteurs ont également évoqué les difficultés soulevées par l'organisation d'élections dans un pays qui n'avait jamais, depuis son indépendance, tenu d'élections libres et régulières. Quatre décennies d'un régime non démocratique caractérisé par la gabegie économique, deux décennies d'instabilité chronique, suivies de deux guerres de plus de cinq ans, avaient ruiné le pays. La mission a souligné qu'il fallait faire taire la rhétorique de la haine et la propagande séditeuse. Elle a toutefois été encouragée par la volonté, exprimée par tous ses interlocuteurs, de mener à bien la transition. Les dirigeants de la transition ont souligné qu'il importait d'asseoir la légitimité en organisant des élections et en mettant en place un gouvernement reposant sur des principes démocratiques. La mission est en outre revenue avec le sentiment très net que les Congolais souhaitent ardemment la tenue des élections. Elle a conclu que les parties devaient se mettre d'accord sur l'après-transition pour assurer la stabilité à long terme. La population congolaise n'en demandait pas moins.

Insécurité persistante et nécessité d'instaurer des relations de bon voisinage dans l'est de la République démocratique du Congo

18. Les échanges entre la mission et ses interlocuteurs portaient essentiellement sur les élections, mais on a souvent évoqué l'insécurité persistante, qui continuait d'avoir des répercussions sur l'est du pays. Les tensions persistant entre des unités militaires hétérogènes composées d'anciens belligérants révèlent que l'intégration militaire et l'exercice de l'autorité de l'État dans tout le territoire de la RDC n'ont pas suffisamment progressé. En outre, les groupes armés étrangers, en particulier les ex-FAR/Interahamwe, demeurent une menace pour la population civile, la stabilité dans la zone et, dans une certaine mesure, les pays voisins. Les interlocuteurs congolais de la mission ont souligné que le district de l'Ituri et les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu restaient très instables et suscitaient encore de profondes préoccupations. Ils ont aussi rappelé le problème persistant de l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui continuait d'attiser le conflit tout en étant l'une de ses causes profondes. À ce propos, la mission a insisté auprès des autorités congolaises sur la nécessité de mettre en place des institutions capables de contrôler de manière transparente et efficace l'exploitation des ressources naturelles, pour le bien de la population.

19. Le Gouvernement de transition et la MONUC souhaitent donc avant tout améliorer les conditions de sécurité dans l'est du pays et, pour ce faire, il est indispensable de rétablir la confiance avec les pays frontaliers. La mission ayant été informée que deux villes frontalières rwandaises auraient été bombardées les 15 et 16 novembre depuis le territoire de la RDC, elle a instamment engagé les Gouvernements de la RDC et du Rwanda à rendre immédiatement opérationnel le Mécanisme conjoint de vérification. À l'approche des élections, et dans le souci d'instaurer la confiance dans la région, tout le monde a admis qu'il fallait s'attaquer sans retard au problème posé par les ex-FAR/Interahamwe. La mission a bien noté que les autorités congolaises souhaitaient opérer plus activement le DDRRR des

groupes armés étrangers, en particulier les ex-FAR/Interahamwe. Elle a ensuite été informée de manière plus détaillée du plan en deux phases élaboré par le Gouvernement de la RDC pour régler ce problème, avec l'assistance de la MONUC, et elle en a apprécié la première phase, à savoir la campagne de sensibilisation menée dans le Sud-Kivu par le Gouvernement de transition de la RDC, avec l'appui de la MONUC. Elle a engagé le Gouvernement à étayer davantage sa stratégie en matière de DDRRR avec la coopération du Rwanda et de l'Ouganda, conformément à l'Accord de Pretoria conclu en novembre 2003 et à l'accord tripartite signé en octobre 2004.

20. Au moment de quitter la RDC, elle a été informée avec surprise que le Rwanda avait l'intention de pénétrer en RDC, en réponse à de supposées menaces émanant des ex-FAR/Interahamwe. Pour Kigali, il n'en était que plus urgent de régler le problème des ex-FAR/Interahamwe. Le 25 novembre, à Bujumbura, le chef de la mission a publié, au nom de la mission, un communiqué de presse invitant instamment le Gouvernement rwandais à renoncer à toute action contraire au droit international, qui ébranlerait la fragile stabilité de la région ou compromettrait le processus de transition soutenu par la communauté internationale. Cette déclaration rappelait également le plan établi par les autorités congolaises, avec l'appui de la MONUC, pour accélérer le rapatriement des groupes armés étrangers, et recommandait vivement au Rwanda d'étudier la voie à suivre avec le Gouvernement de la RDC, en faisant fond sur leurs mécanismes bilatéraux existants.

La situation à Bukavu

21. La mission a passé la journée du 23 novembre à Bukavu, où elle a rencontré M. Bulaimu, Gouverneur de la province du Sud-Kivu, M. Kaningini, Vice-Gouverneur, le général de brigade Mabe, commandant de la dixième région militaire, M. Bocope, inspecteur de la police provinciale, et MM. Cishambo et Darwezi, conseillers présidentiels. La mission a aussi entendu un exposé détaillé, par l'antenne de la MONUC à Bukavu, de la situation dans les Kivu et des activités de la MONUC dans ces deux provinces.

22. En visitant Bukavu, la mission entendait marquer sa solidarité avec les habitants de la ville, qui avait été brièvement occupée au début du mois de juin par le général Nkunda et le colonel Mutebutsi, deux membres « dissidents » du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma). Cela lui a aussi permis d'être informée par le personnel de la MONUC lui-même des activités de la Mission dans les domaines militaire et du DDRRR, en particulier de l'opération Walungu en cours, première opération conjointe menée par les Forces armées congolaises (FAC) et la MONUC pour promouvoir le désarmement et le rapatriement des éléments armés rwandais. La phase en cours est une phase de préparation, visant à protéger les civils qui sont souvent persécutés par les ex-FAR/Interahamwe qui opèrent dans la région, à l'ouest de Bukavu, afin d'inciter ces groupes à prendre part volontairement au programme de DDRRR de la MONUC avant le lancement d'une phase militaire. Les Forces armées congolaises et la MONUC ont créé un centre d'opérations combiné, pour coordonner leurs activités et besoins en termes d'appui.

23. Si de nombreux obstacles se dressent sur la voie de la paix dans toute la RDC, les difficultés sont particulièrement marquées dans les Kivu, provinces les plus touchées par le conflit au cours des cinq dernières années. Le tribut du conflit est lourd : déplacement de centaines de milliers de personnes, violations massives des

droits de l'homme, recours à la violence sexuelle comme arme de guerre, destruction et pillage massifs de biens et utilisation généralisée d'enfants soldats par la quasi-totalité des groupes armés. Au lendemain de la crise de Bukavu et du massacre de réfugiés congolais dans la ville frontalière de Gatumba, au Burundi, la région a à faire face à la tâche redoutable du rapatriement et de la réintégration de nombreux réfugiés congolais banyamulenge dans un environnement profondément hostile aux rwandophones.

24. Lors de sa réunion avec les autorités locales, la mission a de nouveau condamné la prise de Bukavu du 2 juin et les atrocités auxquelles elle a donné lieu. Elle a aussi expliqué aux dirigeants du Sud-Kivu que ces préoccupations avaient incité le Conseil à augmenter les effectifs de la MONUC, en lui adjoignant 5 900 éléments supplémentaires, déployés pour la plupart dans les Kivu, chacune de ces deux provinces devant recevoir une brigade composée de trois bataillons. Les brigades indienne et pakistanaise avaient toutes deux mené à bien leurs opérations de reconnaissance en vue de leur prochain déploiement dans les Kivu, immédiatement avant l'arrivée de la mission à Bukavu. Des éléments avancés du premier bataillon pakistanais sont arrivés pendant la visite de la mission. Le déploiement des deux brigades prendra plusieurs mois.

25. Le Gouverneur et ses collaborateurs se sont déclarés résolus à tout faire pour que les élections puissent avoir lieu en temps voulu. Les dirigeants ont aussi souligné qu'en dépit de la profonde défiance qui subsiste entre différentes communautés, ils s'emploieraient à les réconcilier, afin d'assurer la coexistence des Banyamulenge et des autres groupes. Ils ont décrit les nombreux obstacles devant encore être surmontés, comme l'insécurité résultant des afflux ininterrompus d'armes, les besoins humanitaires considérables, l'impossibilité d'accéder à certaines zones de la province, le manque d'infrastructures et les besoins matériels.

Rôle de la MONUC et de la communauté internationale

26. La mission du Conseil a rappelé à ses interlocuteurs congolais que le Conseil avait « investi » beaucoup dans le processus de paix en RDC. Depuis l'adoption de la résolution 1565 (2004), la MONUC était désormais la principale opération de maintien de la paix, et la plus coûteuse, au monde. Le renforcement de la MONUC visait à contribuer à la stabilisation de la RDC, en particulier dans sa partie orientale, et à aider le Gouvernement de transition à faire progresser la réforme et le processus politique. La mission a relevé les problèmes de restructuration auxquels la MONUC avait à faire face. Elle s'est félicitée de la fermeté et de l'intransigeance avec lesquelles la MONUC s'attaquait au problème très préoccupant de l'exploitation et des abus sexuels. Elle a souligné qu'il importait de définir suffisamment tôt et dans le détail le rôle d'appui de la MONUC aux élections en RDC.

27. La mission a formulé l'espoir que les membres du Gouvernement de transition de la RDC profiteraient du soutien exceptionnel de la communauté internationale et élaboreraient des mesures politiques efficaces pour garantir la stabilité après les élections. Pour le Conseil de sécurité, la MONUC restait un pilier du processus de paix en RDC, mais la mission a aussi apprécié les travaux du CIAT, instance essentielle pour coordonner les démarches entreprises par la MONUC et par des partenaires bilatéraux et multilatéraux cruciaux de la RDC. À ce propos, la mission a encouragé l'*espace présidentiel* à maintenir un dialogue régulier avec le CIAT.

III. Burundi

28. Les 24 et 25 novembre, la mission du Conseil de sécurité a séjourné à Bujumbura, où elle a jugé très encourageants les progrès accomplis dans le processus de paix depuis sa dernière visite. Grâce à la signature de l'Accord global de cessez-le-feu en novembre 2003, le Gouvernement de transition du Burundi compte désormais des représentants du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) (Nkurunziza). La mission a constaté avec satisfaction que les parties burundaises étaient parvenues à une entente globale sur la conclusion de la transition.

29. La mission a apporté tout son soutien au processus de transition fondé sur les principes du dialogue, du partage du pouvoir et de la réconciliation. L'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) avait été établie par le Conseil de sécurité plus tôt dans l'année pour contribuer au processus et le pérenniser. Tout en saluant la décision de prolonger la transition, approuvée par les États de l'Initiative régionale de paix, la mission du Conseil a toutefois insisté auprès de ses interlocuteurs burundais sur la nécessité de respecter strictement le calendrier électoral fraîchement adopté qu'avait préparé la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Il restait beaucoup à faire pendant les sept mois à venir.

30. La mission s'est déclarée préoccupée par les retards enregistrés dans deux domaines stratégiques. Tout d'abord, il fallait adopter le code électoral et la loi communale préalables à la tenue des élections. Ensuite, il convenait de progresser dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (DDR) des combattants, afin de créer les conditions favorables à l'organisation des élections. Il fallait donc aussi adopter le projet de loi sur l'organisation des forces de défense et de sécurité, dont l'Assemblée nationale était saisie.

31. Dans le cadre de ses échanges avec les dirigeants burundais, la mission a énormément insisté sur la nécessité de garantir la stabilité pendant la période qui suivrait la transition, soulignant que les élections n'étaient pas une fin, et qu'elles devaient aussi contribuer à instaurer une paix durable. La mission a engagé ses interlocuteurs à œuvrer pour créer des conditions favorables à la stabilité à long terme. Le sommet de Dar es-Salaam sur la région des Grands Lacs ayant été fructueux, elle espérait aussi que le Burundi collaborerait avec ses voisins pour promouvoir la sécurité dans la région.

32. La mission a été rassurée par la détermination manifeste de tous ses interlocuteurs burundais à respecter le calendrier électoral et à accélérer le règlement des questions en suspens évoquées précédemment, grâce à un dialogue associant toutes les parties. Parallèlement, les membres du Conseil ont pris note d'autres priorités exprimées par les divers interlocuteurs, comme la nécessité d'accélérer l'intégration militaire, de libérer les prisonniers politiques, de transformer rapidement les anciens groupes de belligérants en partis politiques et d'élargir les consultations sur le projet de constitution post-transition.

33. Tous les interlocuteurs de la mission ont souligné qu'il fallait prendre des mesures fermes à l'encontre des FNL, d'Agathon Rwaso, seul groupe armé restant en marge du processus de paix. Il a été rappelé que le sommet de l'Initiative régionale de paix tenu le 15 octobre avait déclaré ce mouvement organisation terroriste et que les interlocuteurs de la mission avaient demandé à plusieurs reprises l'intervention du Conseil de sécurité en la matière. Les interlocuteurs de la mission

étaient véritablement convaincus que les FNL d'Agathon Rwasa n'étaient pas disposées à entamer des négociations, en dépit des nombreuses possibilités qui leur avaient été offertes. Parallèlement, les dirigeants burundais ont expliqué que les FNL ne constituaient une réelle menace ni pour le Gouvernement de transition, ni pour le processus électoral.

34. Les interlocuteurs de la mission ont de nouveau demandé à la communauté internationale de mettre en place la commission d'enquête judiciaire internationale, prévue par l'Accord d'Arusha, estimant que la communauté internationale concrétiserait ainsi sa détermination à soutenir la lutte contre l'impunité au Burundi. En revanche, la mission a constaté avec satisfaction que le projet de législation relatif à la commission nationale de la vérité et de la réconciliation avait été adopté par le Parlement et devait être promulgué par le Président.

35. Un accord global avait été atteint concernant le partage des pouvoirs sur la base de l'Accord de Pretoria d'août 2004, et la Constitution intérimaire avait été adoptée. La mission est d'avis que les parties ayant des points de vue divergents devraient continuer de rechercher un accord avec les autres sur cette question, avec pragmatisme et dans un esprit de concession, notamment lors des discussions sur le projet de code électoral, afin d'éviter d'autres retards dans le calendrier électoral. La mission a pris note des demandes de certains interlocuteurs, qui souhaitaient qu'un mécanisme de suivi auquel participerait la communauté internationale, en particulier les États de la région, soit mis en place pour la période postélectorale, afin de continuer d'aider le Gouvernement burundais.

36. La mission a jugé réconfortant que les parties burundaises s'accordent généralement à estimer que la situation en matière de sécurité dans le pays s'était beaucoup améliorée. À l'exception de la province de Bujumbura rural, où les unités conjointes des forces armées burundaises et le CNDD-FDD (Nkurunziza) continuent d'affronter les FNL (Rwasa), la majeure partie du pays était désormais considérée comme stable. Parallèlement, des déplacements massifs s'étaient produits à Bujumbura rural, et la criminalité avait globalement augmenté. La mission a souligné que le Gouvernement devait redoubler d'efforts pour protéger la population civile, toujours persécutée. À l'issue de sa réunion avec les représentants de la société civile, la mission était intimement convaincue qu'une stratégie efficace s'imposait pour faire cesser la culture d'impunité.

37. Comme lors des précédentes visites du Conseil de sécurité au Burundi, tous les interlocuteurs de la mission lui ont demandé de les aider à combattre la misère régnant dans le pays, cause profonde du conflit et source de souffrances pour la population. De nombreux dirigeants ont demandé que l'aide promise soit versée rapidement, tandis que d'autres souhaitaient l'annulation de la dette extérieure du Burundi. Tout au long de son séjour au Burundi, la mission a répété et entendu que la paix et le développement étaient intrinsèquement liés.

Rôle de l'ONUB et de la communauté internationale

38. La mission a salué la mise en place réussie de l'Opération des Nations Unies au Burundi. Cinq mois après que la Mission africaine au Burundi fut devenue l'ONUB, transition qui s'est faite sans heurt, l'Opération, renforcée depuis par des contingents supplémentaires et du personnel civil spécialisé, était désormais presque entièrement déployée et son personnel militaire et civil était présent dans tout le Burundi. La mission a noté que l'ONUB et le Gouvernement de transition

travaillaient en étroite collaboration sur des questions d'importance capitale, comme les élections et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. La Commission de suivi de l'application, présidée par la Représentante spéciale du Secrétaire général au Burundi, encourage efficacement le Gouvernement de transition à faire progresser le processus de paix.

IV. Dimension régionale

39. Si le Conseil de sécurité a toujours été conscient des liens existant entre les processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi, la mission a néanmoins eu l'impression que la dimension régionale du conflit était devenue plus manifeste depuis sa dernière visite, comme l'a tristement montré le drame survenu le 13 août dans un centre de transit à Gatumba, au Burundi, où 152 réfugiés congolais banyamulenge ont été massacrés de sang-froid. À la suite de cette attaque, les vagues de réfugiés décidant de quitter le Burundi pour rentrer en République démocratique du Congo n'ont fait qu'attiser les tensions le long de la frontière, en particulier lorsque les candidats au retour ont échoué dans la zone neutre séparant les deux pays. Tous les pays de la sous-région sont touchés par les flux de réfugiés et leurs dirigeants doivent continuer, à titre prioritaire, d'assurer leur retour et leur réintégration dans des conditions de sécurité.

40. La mission est profondément préoccupée par les informations qui lui ont été communiquées, selon lesquelles des armes illicites continuent d'affluer en République démocratique du Congo à travers ses frontières poreuses. Même si, grâce au renforcement de la MONUC dans les Kivu et à la création de l'ONUB, outre les mesures prises actuellement par le Groupe d'experts créé en application de la résolution 1533 (2004), la communauté internationale va avoir davantage de moyens à sa disposition pour surveiller le trafic de ces armes, la mission a pu mesurer une fois de plus l'ampleur de la tâche, car pas moins de 325 pistes d'atterrissage ont été dénombrées uniquement dans l'est de la République démocratique du Congo. La mission a également reçu des informations alarmantes, bien que non confirmées, selon lesquelles il existerait une coopération transfrontalière entre groupes armés.

41. La mission condamne la violence sexuelle qui sévit tant en République démocratique du Congo qu'au Burundi. Ces atrocités continuent d'être perpétrées par presque tous les groupes armés, y compris des groupes liés aux Gouvernements congolais et burundais. Il faut mettre fin à la violence sexuelle, qui constitue un crime de guerre, et il appartient aux dirigeants de la région de veiller à ce que les coupables aient à répondre de leurs actes.

42. L'heureuse conclusion du Sommet de Dar es-Salaam, le 20 novembre, laisse poindre l'espoir d'une meilleure coopération régionale. Ce succès a insufflé une nouvelle dynamique au processus de paix en cours en République démocratique du Congo et au Burundi. L'annonce que le Rwanda se prépare à traverser la frontière pour « neutraliser » les ex-FAR/Interahamwe rend d'autant plus nécessaire un renforcement de la coopération régionale. La mission est convaincue que l'application des 82 dispositions de la Déclaration de Dar es-Salaam constituera une assise solide pour édifier la paix et favoriser la coopération entre les pays de la région des Grands Lacs, en gardant à l'esprit la nécessité de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États de la région.

43. La mission a conclu sa visite par une rencontre avec le Président Museveni de l'Ouganda, avec qui elle a échangé des vues sur le processus de paix tant en République démocratique du Congo qu'au Burundi, ainsi que sur la situation humanitaire dans le nord de l'Ouganda.

44. Le Président Museveni a estimé que, pour parvenir à une paix durable, la République démocratique du Congo avait besoin d'un pouvoir central plus fort, épaulé par des forces armées efficaces, et qu'il était essentiel d'impliquer davantage les acteurs régionaux, en particulier les partenaires africains de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka signé en 1999. Il a ajouté que le processus exigeait un engagement plus profond et plus constructif de la part de la communauté internationale. Quant à la situation en Ituri, le Président Museveni a rappelé la nécessité d'intégrer les groupes armés, comme convenu avec le Gouvernement de transition.

45. Concernant la situation au Burundi, le Président ougandais avait le sentiment que l'étroite implication des États de la région avait porté ses fruits. Il a salué leur partenariat fructueux avec l'Organisation des Nations Unies, en suggérant qu'il pourrait servir de modèle de coopération. À propos du processus politique, il a insisté sur le fait qu'il importait de rester fidèle au principe qui avait été le fil conducteur de l'Accord d'Arusha : « la démocratie, alliée à la sécurité pour tous » et rappelé qu'il était essentiel que les intérêts des minorités soient dûment représentés dans les principales institutions du futur gouvernement.

46. À propos de la situation dans le nord de l'Ouganda, le Président s'est déclaré confiant en l'avenir, interprétant comme un signe annonciateur de la fin du conflit l'évolution positive du processus de paix au Soudan, à la suite de la répression des opérations transfrontalières de la Lord's Resistance Army (LRA, Armée de résistance du Seigneur), dont les combattants étaient désormais des « fugitifs ». La mission s'est déclarée vivement préoccupée par la situation humanitaire et a insisté auprès du Président pour qu'il accorde une attention particulière au sort tragique des enfants soldats et des autres enfants affectés par le conflit. Le Président Museveni a répondu que la LRA n'avait pratiquement plus aucun moyen d'enlever des enfants.

V. Conclusion et recommandations

47. La mission du Conseil de sécurité a constaté que les principales difficultés que doivent surmonter la République démocratique du Congo et le Burundi sont sensiblement les mêmes pour les deux pays et tiennent à la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des derniers points du programme d'action de transition afin de tenir des élections crédibles, capables d'ouvrir la voie à une paix et à une stabilité durables. Si le contexte et les circonstances des deux conflits diffèrent, le processus de paix en cours dans les deux pays entre dans une phase décisive. La mission a noté que la dernière phase de la transition est la plus difficile, dans la mesure où les questions les plus sensibles sont généralement reportées jusqu'à la fin du processus. Les dirigeants des Gouvernements de transition de la République démocratique du Congo et du Burundi doivent rester fidèles à leur engagement de rendre le processus de paix irréversible. C'est leur responsabilité.

48. Par ailleurs, plus les dirigeants de la RDC et du Burundi pourront faire progresser la transition dans leurs pays, plus la communauté internationale pourra sans doute leur prêter son concours. La mission constate que l'appui international

aux élections sera sans doute d'une importance vitale, notamment sous forme d'aide matérielle et par la participation d'observateurs internationaux.

49. Quant à la République démocratique du Congo, la mission du Conseil rappelle que les parties signataires de l'Accord global et inclusif sur la transition du 16 décembre 2002 se sont fixé les objectifs suivants : a) la réunification, la pacification et la reconstruction du pays, la restauration de l'intégrité territoriale et le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national; b) la réconciliation nationale; c) la formation d'une armée nationale restructurée et intégrée; d) l'organisation d'élections libres et transparentes à tous les niveaux, permettant la mise en place d'un régime constitutionnel démocratique; et e) la mise en place de structures devant aboutir à un nouvel ordre politique. Au regard de ce qui précède, les progrès réalisés depuis juin dernier sont impressionnants, même si la liste des objectifs rappelle toutes les difficultés qu'il reste à surmonter.

50. La mission recommande que l'espace présidentiel se réunisse régulièrement avec CIAT pour mieux « hiérarchiser les priorités » de la feuille de route détaillée élaborée par le Gouvernement de transition. Elle constate avec satisfaction que des éléments du Gouvernement de transition vont ouvrir un dialogue avec la MONUC et d'autres partenaires internationaux, grâce au travail des trois commissions mixtes, sur des questions qui détermineront le succès de la transition. L'échéance des élections étant dans sept mois, il est particulièrement urgent de mettre en place les structures propres à garantir un nouvel ordre politique.

51. La mission engage vivement le Gouvernement de transition à élaborer son programme de DDRRR, qui doit recevoir l'appui de la MONUC. Tant que le problème des ex-FAR/Interahmwe en RDC n'aura pas été réglé, la stabilité de la région sera menacée. C'est pourquoi la mission recommande que le Conseil de sécurité engage les fournisseurs d'aide financière et technique à aider la RDC à exécuter la tâche importante que constitue l'intégration militaire. Elle recommande également que, dans le cadre de son mandat, la MONUC recherche, avec le Gouvernement de transition et les forces armées congolaises, des mesures à court terme propres à régler les problèmes causés par les groupes armés non gouvernementaux dans l'est de la RDC et que le Département des opérations de maintien de la paix et la MONUC ne ménagent aucun effort pour accélérer le déploiement de renforts dans cette zone.

52. Par ailleurs, il est absolument impératif de mettre sur pied le mécanisme conjoint de vérification entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et de mettre en œuvre les aspects diplomatiques et sécuritaires de l'accord tripartite signé entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda. La mission recommande au Conseil de continuer à surveiller l'application de ces accords et de suivre de près les rôles et activités en ce sens des États de la région. Elle recommande également que les commissions mixtes de la République démocratique du Congo et du Burundi créées en 2002 reprennent leurs travaux, afin de renforcer les relations bilatérales entre les deux pays. La mission appuie l'intérêt manifesté par le Burundi, qui souhaite participer aux mécanismes convenus entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda.

53. S'agissant de la situation au Burundi, la mission a été impressionnée par les importantes avancées du processus de paix, sous la houlette du chef du Gouvernement de transition. Elle se félicite de l'esprit de réconciliation qui a jusqu'à présent inspiré le processus. La mission a retenu trois demandes formulées

par ses interlocuteurs. En premier lieu, la mission recommande au Conseil de sécurité de réfléchir plus avant sur la question des FNL, afin de savoir quelles nouvelles mesures pourraient être prises contre ceux qui, au sein du mouvement, compromettent le processus de paix. En deuxième lieu, concernant la question de l'impunité, elle recommande au Conseil de prendre d'urgence des mesures pour donner suite au rapport qui doit lui être présenté dans les plus brefs délais, de la mission envoyée au Burundi pour évaluer la possibilité d'instituer une commission d'enquête judiciaire internationale. En troisième lieu, afin de réduire la pauvreté, la mission recommande au Conseil d'inviter instamment les pays donateurs à offrir aux Burundais l'aide financière et l'assistance technique dont ils ont cruellement besoin, dans la limite de la capacité d'absorption du pays, et à s'employer avec les autorités burundaises à développer cette capacité.

54. La mission a constaté, avec satisfaction, que l'ONUB jouait un rôle utile, peut-être même indispensable, en aidant ses partenaires burundais à mettre en œuvre le processus de paix. La mission recommande donc au Conseil de sécurité de proroger le mandat de l'ONUB, lorsqu'il examinera le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies au Burundi, en date du 15 novembre 2004 (S/2004/902).

55. La mission estime que le Conseil de sécurité doit continuer à rechercher sérieusement les moyens de lutter contre l'impunité, qui, si on n'y met pas le holà, crée un climat propice aux violations massives des droits de l'homme. Tous les instruments disponibles, tels que les observatoires nationaux des droits de l'homme, les commissions pour la vérité et la réconciliation et les actions en justice contre les responsables, doivent être mis en œuvre de manière énergique.

56. La mission constate, malgré les nombreuses difficultés qui subsistent, un mouvement régulier en faveur de la sécurité régionale. Depuis l'adoption des principes de relations de bon voisinage et de coopération entre la République démocratique du Congo et ses voisins de l'est, en septembre 2003, de nombreux progrès ont été accomplis, qui ont conduit à l'adoption de la Déclaration de Dar es-Salaam. La mission recommande au Conseil d'accueillir favorablement ces avancées et d'encourager les participants à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à se fixer des priorités et à les mettre en œuvre aussi rapidement que possible.

57. La mission exprime sa gratitude aux chefs d'État et aux autres interlocuteurs qui ont accepté de la rencontrer et lui ont permis d'avoir une idée plus claire de la situation. Elle est également très reconnaissante aux Représentants spéciaux Swing et McAskie pour leurs précieux conseils et les nombreuses mesures qu'ils ont prises pour faciliter son séjour en République démocratique du Congo et au Burundi. Elle tient en outre à remercier le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres organismes des Nations Unies pour la qualité du soutien logistique qu'ils lui ont apporté à Nairobi, à Kigali et à Entebbe, ainsi que le personnel du Secrétariat qui l'a accompagnée, pour son professionnalisme et son appui.

Sigles

| | |
|-------|---|
| CIAT | Comité international d'accompagnement de la transition |
| CNDD | Conseil national pour la défense de la démocratie |
| FAR | Forces armées rwandaises |
| FDD | Forces pour la défense de la démocratie |
| FDLR | Forces démocratiques de libération du Rwanda |
| FNL | Forces nationales de libération |
| MONUC | Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo |
| ONUB | Opération des Nations Unies au Burundi |
| RCD | Rassemblement congolais pour la démocratie |
| RDC | République démocratique du Congo |
